



## Reservez votre stand

# Dans la quête de la **naturalité alimentaire**, les **additifs** ont-ils encore leur place ?

Les clefs pour développer vos gammes  
Bio et «Clean Label»



**Mardi 6 novembre 2012 - De 8h30 à 17h30**  
Technopole Alimentec (Bourg-en-Bresse)

### Devenez exposant Natur'IAA pour

- Promouvoir et valoriser votre marque et vos produits (stand personnalisable, présence sur les outils de communication du colloque)
- Identifier de nouveaux clients
- Rencontrer et échanger avec les différents opérateurs de la filière agro : IAA, distributeurs et experts (200 participants en 2011)
- Présentation et mise en avant de votre stand sur le site [www.alimentec.com](http://www.alimentec.com)
- Bénéficier d'une couverture médiatique nationale et spécialisée (colloque relayé par les médias)
- Effectuer un investissement rentable pour développer votre activité



la technopole des TECHNOLOGIES de l'alimentation





## Reservez votre stand

Espace de 5 m<sup>2</sup> avec 1 table et 2 chaises, électricité, signalétique et communication personnalisées sur le livret d'accueil et le programme

Entreprise / organisme : .....

Madame / Monsieur : .....

Fonction : .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville : .....

Email : .....

Téléphone : .....

Site Internet : .....

**375 € HT**

Tarif comprenant la réservation de votre stand + 1 entrée au colloque.  
Participants supplémentaires :  
75 € HT / personne.  
Tarification selon TVA en vigueur.

Merci de retourner votre bulletin par courrier, fax ou mail

**avant le 23 Octobre 2012** à :

CEEI-Alimentec

Rue Henri de Boissieu

01000 Bourg-en-Bresse

Tél : 04 74 45 52 00 - Fax : 04 74 45 52 01

[ceei@alimentec.com](mailto:ceei@alimentec.com)

Paiement uniquement par chèque à l'ordre de «Paierie départementale de l'Ain».

Votre inscription sera confirmée à réception de votre règlement.

**Participant(s) supplémentaire(s)**

+ 75 € HT / personne

Nom, prénom, fonction : .....

### Conditions d'annulation

Toute annulation reçue par courrier avant le 6 septembre 2012 donnera lieu à un remboursement après déduction de 20% du montant TTC (frais administratifs).

Aucun remboursement ne pourra être effectué après cette date.